RESOLUTION des groupes A Gauche toute!, socialiste, Les Verts

Le Grand Conseil invite ses deux commissions de surveillance, la commission de gestion et la commission des finances, à documenter les exonérations fiscales dont ont bénéficié des entreprises (quelle que soient leur forme juridique) dont le siège fiscal est situé sur territoire vaudois de 2005 à 2011. Pour ce faire, elles devraient solliciter un rapport pour connaître les règles qui ont présidé à l'octroi de telles exonérations, quelles sont les contreparties exigées, quel contrôle du respect des conditions a été effectué, quelles autorités ont la compétence pour en décider et enfin quelles nouvelles règles ont été adoptées depuis 2011 par le Conseil d'Etat.

Le 7 février 2012

-Jean-Michel Dolivo

Nicolas Rochat

Vassilis Venizelos